

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2017-394

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Diı	rection régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris	
	75-2017-11-06-003 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des	
	entreprises 10 NORD (4 pages)	Page 3
	75-2017-11-02-013 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des	
	entreprises du 2ème Bonne Nouvelle (3 pages)	Page 8
	75-2017-11-02-012 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de	
	signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de	
	l'annexe II au code général des impôts (6 pages)	Page 12
Pro	éfecture de Police	
	75-2017-11-03-005 - Arrêté n°2017-01050 accordant délégation de la signature	
	préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale. (7 pages)	Page 19
	75-2017-11-03-006 - Arrêté n°2017-01051 modifiant l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre	
	2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de	
	la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) (1 page)	Page 27

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-11-06-003

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des entreprises 10 NORD



-6 NOV. 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE SIE Paris 10^{8me} Nord 5 Cité Paradis 75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, Monsieur Alain BLANCHON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Nord;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée :

- à Monsieur LUTTMANN François, inspecteur principal des finances publiques, chargé de mission au service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Nord ;
- à Mme CAURETTE Corinne, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ;
- à Mme LE CAM Solenn, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ;
- à Mme SCARBONCHI Brigitte, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjoint ; à l'effet de signer :
- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;



- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	
M LUTTMANN François	Inspecteur principal des finances publiques	60 000 €	60 000 €	
Mme LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €	
Mme CAURETTE Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €	
Mme SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €	
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €	
M BIEHLER Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme BONNET DE BOZZI Agnés	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme BOURDERIONNET Séverine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme LEDUC Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
Mme NOËL Magalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	euse des finances publiques 10 000 € 10 000 € euse des finances publiques 10 000 € 10 000 € eur des finances publiques 10 000 € 10 000 €		
Mme PHILIPPON Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €	

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M BRUET Nicolas	Agent principal des finances publiques	2000€	2000€
Mme IKKENE Nadia	Agente principale des finances publiques	2000 €	2000 €
M. RAKOTONIRINA Andry	Agent principal des finances publiques	2000€	2000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M LUTTMANN François	Inspecteur principal des finances publiques	60 000 €
Mme LE CAM Solenn	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme CAURETTE Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme SCARBONCHI Brigitte	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M BIEHLER Frédéric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme BONNET DE BOZZI Agnés	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme BOURDERIONNET Séverine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme LEDUC Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme NOËL Magalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme PHILIPPON Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. AUDOIN François	Agent principal des finances públiques	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M BRUET Nicolas	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme IKKENE Nadia	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. RAKOTONIRINA Andry	Agent principal des finances publiques	2 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le - 6 NOV. 2017

Le chef de service comptable,

Responsable du service des impôts des entreprises

Alain BLANCHON

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-11-02-013

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises du 2ème Bonne Nouvelle



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DE PARIS

PÔLES DE GESTION FISCALE

SIE Paris 2^{ème} Bonne-Nouvelle

13 rue de la Banque

75111 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, monsieur Hubert BROTHIER, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement Bonne-Nouvelle.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme MENDELSBERG Sylvie, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Bonne-Nouvelle, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de réjet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;



- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer ;

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;
- 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M NOWACZYK Jean-François	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M IMBERT Christophe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BAUDOULT D'HAUTEFEUILLE Clotilde	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHAUMEIL Isabelle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M CHOPLAIN Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M LE PORS Marc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M MARCHAND Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000€	10 000€
Mme MILLIERE-DUCROQ Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000€	10 000€
M NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M SAMSON Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme LE NOUEN Gaëlle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme L'HARIDON Nathalie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
Mme LEROY Lucie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-
M. PICHON Jean-Claude	Agent principal des finances publiques	2 000 €	-
Mme YAGO Stéphanie	Agente principale des finances publiques	2 000 €	-

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 02 novembre 2017, Le comptable, responsable du SIE PARIS 2^{ème} Bonne-Nouvelle

Hubert BROTHIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-11-02-012

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

	Paris, le 2 novembre 2017	
Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
FOULON Francis	Paris 1er	
BROTHIER Hubert	Paris 2ème Bonne Nouvelle	
COMTE Martine	Paris 2ème Vivienne	
MAURIN Nicole	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ême	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
DANTON Brigitte	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Europe Rome	
DUVERT Claude	Paris 8ème Madeleine	
FRAPIER Annie, p.i	Paris 8ème Roule Artois	
FRAPIER Annie	Paris 8ème Roule Hoche	
NGUYEN Pascal	Paris 9ème Est	
BONHOMME Marc	Paris 9ème Ouest	
BLANCHON Alain	Paris 10ème Nord	
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
SUDON Pascale	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BEAUFILS Patrick	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
CLOUSSE Dominique	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
SERVOZ Daniel	Paris 15ème St Lambert	
DIMEY Véronique	Paris 15ème Grenelle Javel	
SANTIN Lydia	Paris 15ème Necker	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Auteuil	
CASTETS Alain	Paris 16ème Chaillot	
BEGUIN-DAVID Claude	Paris 16ème La Muette	
PERILLIER Bernard	Paris 16ème Porte-Dauphine	

DUPLAIX Annick CHAUSSY Claire SBRISSA Nathalie, p.i GROSS Jean Yves BERTHON Pierre MATHONNIERE Claude GUILLIER Jean-Loup GUIGUES Roland GUISELIN-WOLFF Marie-Rose DURET Jean-Jacques CHABAS Laurent CARDEAU Marie-Françoise BROCHET Françoise GREGOIRE Thierry ROUX Nadia PIN Odile ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse CARUBIA Michèle BELLAMIT Marie Christine BONNEFOI Gérard CUISSET Carole VILLET Danielle MEURVILLE Anne GEOFFRAY Sylvie BEUNEUX Brigitte ROCHE Alain GABELOTEAU Hervé COLOMBE Didier PECHEUR Jean-Luc GUIGUES Fabienne HADDOUCHE Jean-François MARMISSE Patrick LIEGEOIS Mireille TCHAM Samia NEGRE Christian HESSEL Henri LEMAIRE Pascal Services des Impôts des Particuliers : Paris 18ème Grandes-Carrières Nord Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières Sud Paris 17ème Monceau Epinettes Paris 18ème Grandes-Carrières Paris 19ème Buttes-Chaumont Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 13ème Maison-Blanche Paris 15ème Grenelle-Javel Paris 15ème Saint-Lambert Paris 14ème Montparnasse Paris 20ème Père-Lachaise Paris 11ème Ledru-Rollin Paris 11ème Oberkampf Paris 17ème Batignolles Paris 16ème La Muette Paris 12ème Daumesnil Paris 17ème Les Ternes Paris 17ème Epinettes Paris 20ème Charonne Paris 13ème La Gare Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 12ème Picpus Paris 18ème Boucry Paris 17ème Reims Paris 14ème Alésia Paris 19ème Villette Paris 3ème - 4ème Paris 1er-2ème Paris 10ème Paris 9ème Paris 8ème Paris 7ème Paris 6ème Paris 5ème

JUILLARD Véronique	DUFRESNE Jean Christophe	BOUTHIER Pascal		FISCHER Eve-Laurence	MARCAILLOU Marie-Claude, p.i	DAVID René, p.i	PANTEIX Christian	MROZEK Patrick, p.i	GINESTOUX Bernadette, p.i	RICHARD François	RICHARD François, p.i	PEYSSOU Marc	AROLD Didier, p.i.	THEVENET Pascal	AROLD Didier		***	ZWOLENIK Martine	CARLES Monique	REYNAUD Bernard	GUIBON François	PALIX Gérard
Saint Sulpice	Saint Hyacinthe	Saint Lazare	Services Départementaux d'Enregistrement	Paris 12ème bureau	Paris 11ème bureau	Paris 10ème bureau	Paris 9ème bureau	Paris 8ème bureau	Paris 7ème bureau	Paris 6ème bureau	Paris 5ème bureau	Paris 4ème bureau	Paris 3ème bureau	Paris 2ème bureau	Paris 1er bureau	Services de Publicité Foncière :	1	Paris 20ème Saint-Fargeau	Paris 20ème Père-Lachaise	Paris 20ème Charonne	Paris 19ème Villette	Paris 19ème Buttes-Chaumont
							René DAVID, p.i (à compter du 7 novembre 2017)															

ROSSI Frédérique FAVRE Bernard FRANCOIS Nathalie CASTET Jean-Pierre CHARTRAIN Daniel ROUVROY Pascale SIMONOT Claire BUFORT Édith MATHON DIT RICHARD Florence PAULHIAC Nicolas PERRIN Françoise MARILLER Serge CRIMIER Agnès FRANZOI Daniel GUINARD Matthieu BOUTANT Bruno CONTOUT Carole MANDIN Maël REYNAUD Isabelle MESTRUDE Claire LAMBERT Didier VUGHT Christian TORCK Florence DEVALS Philippe LATUS César MARTICHON Brigitte DEVALS Philippe, p.i GREEF Pascale COUDERC Sandra NEIGE Henri LAJUGIE Jean-Paul LE CREURER Amaud MURA William LEFORT-LEVEQUE Nathalie HERNANDO Marie-Claude TOBAILEM André

Brigades :

2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord 1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est 11ème brigade de vérification Paris Centre 12ème brigade de vérification Paris Ouest 10ème brigade de vérification Paris Ouest 9ème brigade de vérification Paris Ouest 8ème brigade de vérification Paris Ouest 15ème brigade de vérification Paris Centre 14ème brigade de vérification Paris Centre 9ème brigade de vérification Paris Centre 6ème brigade de vérification Paris Ouest 5ème brigade de vérification Paris Ouest 7ème brigade de vérification Paris Centre 6ème brigade de vérification Paris Centre 4ème brigade de vérification Paris Centre 1ère brigade de vérification Paris Ouest l 0ème brigade de vérification Paris Nord 9ème brigade de vérification Paris Nord 8ème brigade de vérification Paris Nord 7ème brigade de vérification Paris Nord 6ème brigade de vérification Paris Norc 5ème brigade de vérification Paris Norc 2ème brigade de vérification Paris Norc 1ère brigade de vérification Paris Centre 1ère brigade de vérification Paris Nord 5ème brigade de vérification Paris Est 4ème brigade de vérification Paris Est 3ème brigade de vérification Paris Est 2ème brigade de vérification Paris Est 7ème brigade de vérification Paris Est

2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

BERTHIER Lucile DE MONTELLA Alain CHIRON Carine BENOIT Franck **BESNARD MANGIN Caroline** BERTHIER Lucile, p.i.

TARIDEC Gilles

SALLES Agnès MORGAND Jean-Michel

LOUBIERE Annick POREYE Thérèse Marie

BONNET Dominique

LANGE Christian

GIQUEL Elizabeth

THORNARY Catherine

DEPROST Sylvain

BONNIN Philippe **BOISSON Sophie** DUBOIS Frédéric VIVIEN Véronique HOURY Isabelle NIANG Chantal DUPERRIER Françoise MARTINI Isabelle LAGRENÉ Denis JAULHAC Laurent

FAIJEAN Philippe SANANIKONE Ratsamy

FOIN Christine VOCHELET Alain

> 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud 3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest 5ème brigade de vérification Paris Sud 6ème brigade de vérification Paris Sud 2ème brigade de vérification Paris Sud 7ème brigade de vérification Paris Sud Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème Pôle contrôle expertise Paris 5ème Pôle contrôle expertise Paris 6ème Pôle contrôle expertise Paris 2ème Pôle contrôle expertise Paris 1er

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Elysées Europe Haussmann Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche Pôle contrôle expertise Paris 11ème Pôle contrôle expertise Paris 10ème Pôle contrôle expertise Paris 9ème

Pôle contrôle expertise Paris 12ème

Pôle contrôle expertise Paris 13ème

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles Pôle contrôle expertise Paris 19ème Pôle contrôle expertise Paris 18ème Pôle contrôle expertise Paris 20ème Pôle contrôle expertise Paris 14ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème

DEFORGE Christophe DUCHENE Marc MEYRUEIX Marie

	_
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaëlle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
ANNEQUIN Nicole	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIEU Elizabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Annie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
MADROLLE Nathalie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème
BUFFIERE Christine	Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris
CRASPAIL Dominique	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
LEPAGE Serge	PRS - Parisien 1
LECHARD Patricia	PRS - Parisien 2
ROMBAUT Fabienne	PRS DNVSF
	Centres des Impôts Fonciers
PEDEUTOUR Nicole	CDIF 1
KAMINSKE Martial	CDIF 2
KAMINSKE Martial, p.i	CDIF SUD

La Cheffe de Cabinet

Muriel PETITJEAN

Administratrice des Finances publiques

Préfecture de Police

75-2017-11-03-005

Arrêté n°2017-01050 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale.



Arrêté n° 2017-01050 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale

Le Préfet de police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes, notamment son article L444-3;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 118;

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-01049 du 03 NOV. 2017 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de police (hors classe);

> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

> > 1/7

Vu le décret du 27 octobre 2017 par lequel M. Julien MARION, administrateur civil hors classe, chef de service, adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, chargé de la direction des sapeurs-pompiers, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. Julien MARION, directeur de la police générale, et lorsqu'il assure l'intérim ou la suppléance de ce dernier, à M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 0 3 NOV. 2017 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. François CHAUVIN, sousdirecteur de l'administration des étrangers, et M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de ses attributions respectives.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Pierre ZISU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4^{ème} bureau ;
- Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'État, chef de la section des affaires générales ;
- M. Paul LE ROUX DE BRETAGNE, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef de la section des affaires générales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du 4éme bureau, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

M. Jean-François LAVAUD et Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Pierre ZISU;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU, de M. Jean-François LAVAUD et de Mmes Michèle LONGUET, Aude VANDIER et Sandrine BOULAND, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;

2/7

2017-01050

- Mme Marielle CONTE, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1^{er} bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 2^{ème} bureau ;
- Mme Eliane MENAT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 3^{ème} bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV);
- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 5^{ème} bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 5^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mmes Anne-Catherine SUCHET et Elisa DI CICCIO, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN;
- M. Pierre VILLA, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État et Mme Monique SALMON-VION, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de Mme Eliane MENAT;
- M. David GISBERT, attaché principal d'administration de l'Etat, directement placé sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, pour :

- signer les décisions de classement sans suite, d'irrecevabilité, d'ajournement et de rejet opposées aux demandes de naturalisation et de réintégration; les propositions favorables de naturalisation et de réintégration ainsi que les avis favorables, réservés ou défavorables à l'enregistrement des déclarations souscrites en application des articles 21-2, 21-13-1 et 21-13-2 du code civil :

3/7

- par Mme Caroline MICHEL, attachée principale d'administration de l'Etat, chef de section de l'instruction et Mme Pascaline CARDONA, attachée d'administration de l'Etat, chef de section de l'instruction.
- signer les courriers de retour des dossiers de demandes à la naturalisation, à la réintégration et à l'acquisition de la nationalité française par déclaration, lorsque le dossier s'avère incomplet au regard des pièces énumérées aux articles 14-1,17-1, 17-3 et 37-1 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié :
 - par Mme Christine MILLET, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de la section de l'instruction, Mme Ingrid BRIGITTE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section de l'instruction et Mme Taous ALLOUACHE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la cellule chargée des dossiers signalés ;
 - par Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section accueil, Mme Marie-France LAUCOURT, adjointe administrative principale de 2éme classe, adjointe à la chef de la section accueil et M. Medhi BELLILI, adjoint administratif, adjoint à la chef de la section accueil;
 - par Mme Dominique SION, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargée de mission et Mme Valérie ROBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, chargée de mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CARRIERE et de M. Pierre VILLA, la délégation qui leur est consentie est exercée par :

 Mme Malika BOUZEBOUDJA, attachée d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien et Justine VERRIERE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du centre d'expertise et de ressources titres d'identité parisien.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS et de M. David GISBERT, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Nicolas TRISTANI, attaché d'administration de l'Etat, chef du centre d'expertise et de ressources titres permis de conduire parisien, Mme Anne-Claire DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat et Mme Maria DA SILVA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, ses adjointes ainsi que Mme Cyrielle ARTAXE-NGAMPINI, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de la section instruction du CERT;
- Mme Olivia NEMETH, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle des professionnels de la conduite, des sanctions et du contrôle médical ;
- Mme Dorlys MOUROUVIN, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de pôle ;
- Mme Emilie JOLY, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des auto-écoles et Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section des auto-écoles, pour signer les attestations de dépôt de dossiers relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;

4/7

2017-01050

- Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section sanctions et contrôle médical, et Mme Jasmina SINGH, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale;
- M. Maxime LOUBAUD, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section des affaires juridiques, de l'évaluation et de la qualité et M Bruno SANTOS, secrétaire administratif de classe normale, son adjoint ;
- Mme Françoise BRUNEL, secrétaire administratif de classe normale, chef du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, et Mme Mathilde BOIVIN, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef du centre de ressources échanges de permis de conduire étrangers, permis internationaux, pour signer :
 - Les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés;
 - Les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger;
 - Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui impose à tout titulaire d'un permis national d'en demander l'échange contre un titre français dans un délai d'un an qui suit l'acquisition de sa résidence normale en France;
 - Les refus d'échange de permis de conduire étranger liées à l'application de l'article 5.I.A. de l'arrêté ministériel du 12 janvier 2012 relatif à la reconnaissance et à l'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Espace économique européen qui précise que "pour être échangé contre un permis français, tout permis de conduire national doit avoir été délivré au nom de l'État dans le ressort duquel le conducteur avait alors sa résidence normale, sous réserve qu'il existe un accord de réciprocité entre la France et cet État conformément à l'article R. 222-1 du Code de la route".

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN, M. Philippe BRUGNOT, adjoint au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation, pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN et de M. Philippe BRUGNOT, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 6^{ème} bureau ;

5/7

- M. Alain PEU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7^{ème} bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 8ème bureau :
- M. Laurent STIRNEMANN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9^{ème} bureau ;
- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10 ème bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 11ème bureau (bureau du contentieux).

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'État directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU;
- Mme Catherine KERGONOU, attachée principale d'administration de l'État et M. Alexandre METEREAUD, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU;
- M. Jean-Philippe LORENTZIADIS, attaché principal d'administration de l'État, M. Pierre MATHIEU, M. Alexandre SACCONI, M. Joseph JEAN et Mmes Lucie PERSON, Isabelle SCHULTZE et Laurence RAGOIN, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD;
- Mmes Manon GENESTY et Frédérique CHARLEUX, attachées principales d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Laurent STIRNEMANN;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'État, M. Philippe ARRONDEAU et Mme Élodie BERARD, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE;
- Mmes Anne-Marie CAPO CHICHI et Sidonie DERBY, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Guy HEUMANN.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien MARION, M. Sylvain MARY, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Mathieu FERNANDEZ, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des relations et des ressources humaines ;

6/7

- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu FERNANDEZ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'État directement placée sous son autorité.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administratif de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

Article 18

Le présent arrêté entre en vigueur le 6 novembre 2017.

Article 19

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » ainsi qu'au « bulletin municipal officiel de la ville de Paris ». Le présent arrêté sera également affiché aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 0 3 NOV. 2017

Michel DELPUECH

Préfecture de Police

75-2017-11-03-006

Arrêté n°2017-01051 modifiant l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77)



Arrêté n° 2017-01051

modifiant l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77)

Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté n°2017-01035 du 30 octobre 2017, accordant délégation de la signature préfectorale au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77), pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité,

Arrête:

- **Art. 1 -** A l'article 2 de l'arrêté du 30 octobre 2017 susvisé, les mots « Mme Catherine DEBERDT épouse COULON, commandant à l'échelon fonctionnel, adjointe au directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) », sont remplacés par « Mme Catherine DEBERDT épouse COULON, commandant à l'échelon fonctionnel, adjointe au directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) ».
- Art. 2 Le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, et le directeur interdépartemental de la police aux frontières du Mesnil-Amelot (77) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la « préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » et celui de la préfecture de la Seine-et-Marne.

Fait à Paris, le 0 3 NOV. 2017

Michel DELPUECH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité